



Europe occidentale

Allemagne

Andorre

Autriche

Belgique

Danemark

Espagne

Finlande

France

Grèce

Irlande

Italie

Liechtenstein

Luxembourg

Malte

Monaco

Norvège

Pays-Bas

Portugal

Royaume-Uni

Saint-Marin

Suède

Suisse

Environnement opérationnel

Le nombre de demandes d'asile en Europe occidentale a chuté en 2006. Au cours des six premiers mois de l'année, quelque 89 000 personnes ont sollicité l'asile dans la région, contre 112 000 environ au premier semestre 2005, ce qui représente une réduction de 18 pour cent. Quelques pays ont fait état de baisses particulièrement marquées : les requêtes déposées en France et au Luxembourg ont respectivement diminué de 55 pour cent et de 41 pour cent, alors que la Finlande et la Grèce ont toutes deux observé un déclin de 38 pour cent. En revanche, le Portugal, Malte et la Suède ont fait face à des hausses s'élevant respectivement à 22, 20 et 11 pour cent. Les chiffres enregistrés aux Pays-Bas font apparaître une augmentation de 71 pour cent, quoi que ces données tiennent compte des renouvellements de demandes et des requêtes déposées par les réfugiés réinstallés arrivés au premier semestre.

En dépit de cette baisse globale, la question de l'asile demeure l'un des sujets politiques les plus sensibles dans bon nombre d'États membres de l'Union européenne (UE). La question de l'immigration, qui englobe des problèmes en rapport avec les migrations, tant légales que clandestines, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les rapatriements, demeure au premier plan des priorités politiques.

L'arrivée de migrants sans papiers sur les rives de la Méditerranée suscite une attention considérable. En 2006, les îles Canaries ont fait face à une augmentation importante du nombre d'arrivants, en dépit des périls lors de la traversée des mers. Des bateaux chargés de migrants ont continué de rallier les côtes de l'Italie (en particulier celles de l'île de Lampedusa), de Malte et de la Grèce. Comme



ces afflux sont mixtes, la priorité de l'UNHCR est de garantir aux personnes qui ont besoin d'une protection internationale l'accès au système d'asile dans le pays d'arrivée.

Chypre et dans une moindre mesure la Grèce ont accueilli une catégorie distincte d'arrivants, en provenance du Liban. Chypre, en particulier, a été utilisée comme lieu de transit pour les personnes évacuées du Liban. Si les arrivants étaient pour la plupart des ressortissants de pays tiers, un certain nombre d'entre eux étaient de nationalité libanaise.

Stratégie

Conformément aux Objectifs stratégiques globaux et à l'*Agenda pour la protection*, l'UNHCR en Europe occidentale se concentrera sur les législations, les politiques et les pratiques en matière d'asile, tant au niveau national qu'au niveau communautaire. En dépit des politiques de plus en plus strictes adoptées par les États de la région, l'Organisation s'emploiera à garantir l'accès aux territoires et aux procédures d'asile et à observer la qualité des régimes d'asile nationaux. Elle tiendra compte, dans tous les aspects de son travail, des critères d'âge, de genre et de diversité. L'UNHCR entend également favoriser la mise en place d'un environnement plus accueillant pour les réfugiés et les autres personnes qui ont besoin de la protection internationale. Pour servir ces objectifs, le Haut Commissariat continuera d'entretenir des partenariats stratégiques avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), d'autres organisations et institutions, et diverses ONG.

L'UNHCR attachera une importance stratégique aux efforts visant à orienter la politique communautaire en matière d'asile en conformité au régime de protection internationale. La promotion de la réinstallation fera l'objet d'une attention particulière. Les bureaux situés dans de grandes capitales européennes joueront également un rôle essentiel, en offrant un appui politique et financier à la cause des réfugiés et à l'action de l'UNHCR à travers le monde.

Dans le cadre du processus de régionalisation lancé par l'UNHCR en Europe, les bureaux de Berlin et de Rome assumeront pleinement leurs nouvelles responsabilités régionales d'ici le début de l'année 2007. Leurs fonctions consisteront notamment à coordonner la stratégie à l'échelle sous-régionale et dispenser un appui administratif et opérationnel aux délégations nationales situées dans leur zone de compétence géographique.

Contraintes

En Europe occidentale, les problèmes d'asile et de migrations demeurent des sujets politiquement sensibles, malgré le déclin important du nombre de demandeurs d'asile. L'opinion publique ne fait guère de différence entre les réfugiés, les autres personnes qui ont besoin de la protection internationale et les migrants économiques. Dans le même temps, les États accordent en règle générale plus d'importance à la régulation des migrations. Dans ce climat, l'UNHCR veille à ce que des procédures appropriées soient mises en place pour identifier les demandeurs d'asile, leur accorder l'accès aux territoires des États et leur garantir un traitement équitable. Du fait des difficultés d'intégration des immigrants dans de nombreux pays, les gouvernements de ces États sont moins disposés à accueillir des personnes qui ont besoin de la protection internationale.



Afin d'identifier les personnes qui ont besoin d'une protection internationale au sein des flux migratoires mixtes, l'UNHCR insiste pour entrer en contact avec les migrants qui parviennent jusqu'aux côtes européennes, comme ces gens interceptés au large de l'île de Lampedusa par les gardes-côtes italiens. *UNHCR / L. Boldrini*

Opérations

Harmonisation de la politique d'asile de l'UE

L'UNHCR observera les évolutions législatives et politiques dans les pays de la sous-région. Le Haut Commissariat dispenserá également un appui et des conseils techniques pour faciliter la transposition des directives communautaires dans les cadres juridiques nationaux. Il invitera les États à ne pas renoncer à des pratiques plus généreuses à l'égard des réfugiés lors de l'harmonisation des législations nationales avec les directives communautaires en matière d'asile. L'UNHCR a également insisté sur la nécessité d'accroître les efforts de répartition des charges entre les États membres de l'Union européenne, notamment par le transfert des personnes qui ont besoin d'une protection internationale.

Accès au territoire/aux procédures d'asile

L'Organisation s'attachera à garantir, dans le contexte de flux mixtes, l'accès des nouveaux arrivants aux territoires et

aux procédures d'asile. Elle redoublera d'efforts pour que les gardes-frontières respectent les principes fondamentaux du droit international des réfugiés. Les cas de détention préoccupent l'UNHCR, qui mettra tout en œuvre pour que les éventuels séjours en détention de demandeurs d'asile soient limités et conformes au droit international. Le Haut Commissariat appellera au respect de ses principes directeurs dans ce domaine et dispensera une aide juridique aux demandeurs d'asile placés en détention.

En coopération avec des États européens et des pays tiers, l'UNHCR examine les méthodes qui permettraient de gérer les arrivées par voie maritime. Ainsi, l'Organisation a participé à une conférence à Madrid en mai 2006 sur le sauvetage et les interceptions en Méditerranée. L'UNHCR est prêt à contribuer à la mise au point de solutions et de procédures qui faciliteraient le traitement du lien entre l'asile et les migrations en Méditerranée.

Recherche de solutions durables

L'UNHCR entend coopérer avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec les ONG, pour souligner la nécessité de faciliter l'intégration sur place des réfugiés. Il cherchera également à accroître le nombre de pays européens favorables à la réinstallation.

Mobilisation d'un soutien politique et financier en faveur de la protection des réfugiés, de leur assistance et de l'action de l'UNHCR

Le Haut Commissariat entend informer les autorités politiques, les représentants de la société civile et l'opinion publique en général de toutes les évolutions en rapport avec la problématique des réfugiés. Les bureaux de l'Organisation en Europe continueront d'organiser régulièrement des points de presse sur les questions relevant de la compétence de l'UNHCR, entretiendront des relations avec les journalistes qui suivent les affaires d'asile et de réfugiés, se concerteront avec leurs homologues non gouvernementaux pour cerner et élaborer des stratégies communes et participeront aux manifestations publiques susceptibles de promouvoir la cause des réfugiés.

Les bureaux s'attacheront également à accroître la fréquentation des sites web nationaux, qui suscitent déjà un vif intérêt dans les pays d'Europe occidentale, à en juger par les très nombreuses visites et consultations.

Le soutien financier des gouvernements d'Europe occidentale est plus que jamais nécessaire. L'UNHCR encouragera l'intérêt des donateurs en leur communiquant des informations sur les programmes de protection et d'assistance en faveur des réfugiés. Dans certains pays, la collecte de fonds auprès du secteur privé sera renforcée.

Pays	Budget (dollars E.-U.)	
	Budget-programme annuel	
	2006	2007
Allemagne	2 203 919	2 287 121
Autriche	1 425 580	903 189
Belgique	3 352 605	3 135 633
Espagne	925 853	978 285
France	2 286 391	2 586 052
Grèce	1 589 106	1 055 939
Irlande	640 596	622 061
Italie	2 519 308	2 583 528
Malte	55 235	35 320
Portugal	64 600	51 679
Royaume-Uni	1 620 742	1 499 071
Suède	1 964 978	1 712 091
Suisse	694 874	653 170
Total	19 343 787	18 103 139

